



Montreuil, le 14 avril 2025

## **La CGT Clariane ne sera pas signataire du PSE des fonctions supports de Clariane SE, de Clariane France et de l'Université Clariane**

La CGT Clariane ne signera pas le plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) des fonctions supports et siège qui concerne 107 salarié-e-s. Cette décision a été prise après une analyse approfondie des conditions et des mesures présentées dans le cadre de ce plan. L'évolution à la marge ne justifie en rien une signature de la CGT de cet accord. Tout était acté d'avance avec la fermeture du site de Devecey proche de Besançon qui compte à lui seul 36 salarié-e-s.

C'est une véritable destruction organisée de l'outil de travail, une fermeture actée et dans les tiroirs de la direction générale depuis son plan de restructuration de 2023. La direction « *perchée dans sa tour de cristal à Paris* » est bien la seule responsable de la situation financière du groupe.

Ce PSE est l'unique conséquence de leur mauvaise gestion. Des stratégies, investissements et décisions qui nous ont menés droit dans le mur. Clariane préfère passer la main à un prestataire, GRANT THORTON, basé sur l'Île Maurice. Comble de l'ignominie, ce sont les salarié-e-s concerné-e-s par ce PSE qui doivent former ceux qui les remplaceront. La direction générale ayant promis une prime ou plutôt une carotte si le travail est bien réalisé.

La CGT Clariane dénonce dans ce PSE le peu de prise en compte de l'ancienneté avec la mise en place de critères bloquants et pénalisants pour les salarié-e-s. C'est un manque total de reconnaissance pour leur fidélité à l'entreprise avec certain-e-s salarié-e-s qui ont plus de 20 ans d'ancienneté.

Avec des mesures réduites et des propositions de reclassement essentiellement sur Aix-En-Provence situé à plus de 500 kms. Ce PSE n'est pas à la hauteur des attentes de la CGT Clariane, ni des salarié-e-s concerné-e-s.

La CGT Clariane reste profondément préoccupée par les conséquences désastreuses que ce PSE pourrait avoir sur les employé-e-s des sites concernés. Nous estimons que les propositions actuelles ne garantissent pas une protection suffisante pour ces dernier-ère-s et ne répondent pas aux enjeux cruciaux auxquels ils seront confronté-e-s. Même l'inspection du travail confirme que Clariane avait les moyens de mettre en place des mesures ambitieuses et plus justes pour ses salarié-e-s.

Pour une entreprise ayant reçu le prix Top Employeur de l'année 2025, cet oscar est certainement décerné au plus mauvais scénario !

La CGT Clariane restera mobilisée pour défendre les droits et les intérêts de toutes et tous les employé-e-s et continuera à œuvrer pour une meilleure reconnaissance salariale en replaçant l'humain au cœur de ses combats et de ses luttes. Nous disons NON aux prestataires extérieurs qui prennent nos emplois pour une rentabilité actionnariale !